

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1181

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 16

À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence des mots :

« cette date »

les mots :

« la date d'entrée en vigueur des articles 1^{er} et 2 de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.